



## MAIRIE DES VARENNES

40 place des marronniers 31450 VARENNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024

Délibération N°2024-02-28 N°4

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUX, Maire.

**Présents** : Iris BARDIN, Christian BOUHOT, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Elsa MERICQ, Cédric PENARD, Nadine REVELLAT

**Absents excusés** : Vanessa LOBO, Nathalie STEPHAN

**Procuration** : 0

**Secrétaires de séance** : Christian BOUHOT

## CRÉATION D'UN EMPLOI : Agent entretien des espaces verts

**Emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public  
(en application de l'article 3-3.5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

Le *Conseil municipal des VARENNES*,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-5° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Sur le rapport de Monsieur le MAIRE et après en avoir délibéré ;

## DECIDE

- La création à compter du 1 avril 2024 d'un emploi agent technique, dans le grade adjoint technique, catégorie C1, à temps non complet pour 8 heures hebdomadaires.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel de droit public serait recruté à durée déterminée pour une durée d'un an.

(exposer les motifs du recours à un agent contractuel en justifiant l'application de l'article 3-3-5°).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 3 ans.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Varenes, le 28 février 2024

Le Maire,

Philippe GOUX

Secrétaire de séance



A blue ink handwritten signature, likely belonging to the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Absents excusés : 2  
Procuration : 0  
Votants : 7

40 place des marronniers - 31450 LES VARENNES  
Téléphone : 05.61.81.47.64 Mail : mairiedevarenes@wanadoo.fr